

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 139

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 36

À l'alinéa 14, substituer à la référence :

« L. 175-3 »,

la référence :

« L. 175-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à corriger une erreur de référence.